

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 5 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Présents : Alain-Claude CULLET, Stéphane DELAPORTE, Geneviève CATTELAÏN, Pascal BONNET, Jessica CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Pierre LABBÈ, Marlène PERIARD, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC.

Excusés :

Secrétaire de séance : Jessica CHAVOUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 avril 2014 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

1 -Réintégration à son poste de la Directrice générale :

La Directrice générale, a été réintégré à son poste le 10 mai 2014 suite à un Congé de Longue Durée. Elle est présente en Mairie de Fontaine le Puits les lundis et Vendredis.

2 -Délégations par le Conseil municipal au Maire :

Monsieur expose au Conseil municipal que dans le but de faciliter la bonne marche de l'Administration communale, il y a intérêt à donner à M. le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT. Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil municipal.

Les délégations données sont les suivantes :

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- (2) De fixer, dans la limite d'un montant inférieur à 4 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (3) De procéder, d'un montant inférieur à 90 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- (4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- (5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (6) De passer les contrats d'assurance ;
- (7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- (12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- (13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- (14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- (15) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle ;
- (16) De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 80 000 € ;
- (17) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- Unanimité pour cette délibération n° DEL2014/06/032

3 -Travaux 2014 :

- Merlon : Monsieur le Maire a rencontré le RTM pour définir le projet afin de lancer le marché à procédure adaptée. Si l'appel à candidatures est lancé assez rapidement, les travaux pourraient commencer à la mi-juillet. Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour ce marché. Unanimité pour cette délibération n° DEL2014/06/034
- Défrichement en forêt : pour effectuer le merlon, il est nécessaire de couper les arbres. Pour ce faire un dossier doit être déposé rapidement auprès d'ONF. Autorise le Maire à faire ce dossier très rapidement. Unanimité pour cette délibération n° DEL2014/06/031
- Entretien des routes : accepte les devis faits auprès d'EIFFAGE pour effectuer des emplois sur la route communale, boucher les nids de poule et réaliser un enrobé sur le chemin rural vers le bassin rond.
- Travaux d'entretien en forêt : accepte le devis d'ONF pour effectuer certains travaux en forêt (entretien des périmètres, bornes, limites des parcelles O, P, Q et S).

- Débroussaillage : un contrat de cinq ans était passé avec ONF pour débroussailler aux abords des villages.
- Prévoit la vidange du décanteur-digesteur du Chef-Lieu.
- Murs : divers murs en très mauvais état et menaçant de tomber seront refaits.
- Fleurissement : dans le prolongement des années précédentes, les fleurs seront mises dans les lieux habituels. Les bacs ont été déposés à Fleury Jardin le 27 mai pour faire les plantations.
- Eclairage public : des travaux seront effectués sur le réseau pour réduire la consommation d'électricité. De 23 h à 4 h un candélabre sur deux sera éteint. Les ampoules qui devront être changées seront en 100 kwh.
- Transformateur du Puits : le transformateur du Puits sera changé car celui en fonction actuellement appartient au stock de la Régie de Bozel.

4 –Manœuvre des pompiers :

Pour information, une manœuvre des pompiers sera effectuée le 7 juin sur la piste de La Coche à Lachat.

5 - Arrêtés municipaux :

Pour information, dans le cadre de la police du Maire, des arrêtés municipaux ont été établis.

- Limitation de la vitesse dans les villages à 50 km/h et hors villages à 60 km/h pour les voitures et 50 km/h pour les poids lourds.
- Stationnements interdits : des stationnements interdits seront installés à l'entrée de ruelles accédant à des habitations afin de leur permettre un passage normal.

En janvier 2015 aura lieu le recensement de la population. Dès à présent il faut nommer un coordonnateur qui supervisera la logistique de ce recensement. Celui-ci sera Mme Christiane CHAVOUTIER.

6 - Comptes rendus des Commissions et des réunions :

Les délégués font un résumé des réunions auxquelles ils ont assisté :

- CCCT : les travaux déjà engagés sous le précédent mandat pour l'école de musique se poursuivent. Un très gros emprunt a été réalisé. Une journée « Portes ouvertes » a eu lieu pour expliquer aux Elus le fonctionnement de cette Communauté de Communes. En 2017 toutes les communes devront avoir un PLU en cohérence avec le SCOT et grenellisé. La mise en place d'un PLU étant très lourde pour les petites communes, Monsieur le Maire de Pomblières Saint Marcel a proposé un regroupement des communes adhérentes à la CCCT afin de faire appel au même cabinet d'urbanisme.
- SIVOM : élection du bureau. Ce syndicat cessera d'exister au 31 décembre 2014.
- APTV : élection du Président et des vices-présidents.
- Association des Maires : élection du bureau.
- Ecole : réunion sur les rythmes scolaires. Ce dossier étant très chargé, il nécessite une nouvelle réunion. Les transports scolaires seront payants. Celui pour l'école de Salins les Thermes est maintenu pour la prochaine année scolaire.

- RDV SAFER : rôle de la SAFER, explications sur les flots des agriculteurs, information sur l'obligation de débroussailler les terrains par les propriétaires, droit de préemptions sur des terrains.
- RDV EDF : gros travaux qui vont être effectués en 2014, 2015, 2016 et 2017 sur la cuvette de La Coche.
- RDV avec le directeur du TDL et ses adjoints : fonctions de ce service de l'Etat et aides qu'il peut apporter aux communes.
- Election des Jurés pour la Cour d'Assises : une personne de la Commune inscrite sur la liste électorale a été tirée au sort.
- Le transport du Marché sera supprimé le 31 août 2014. Celui-ci étant réellement un service de proximité, Monsieur le Maire avait déjà contacté Madame le Maire de Saint Jean de Belleville pour une prise en charge de ce transport par la CCCT.

7 – Aire de jeux :

Des contrôles seront effectués en juillet avec le SIVOM dans le cadre de marchés regroupés, par un organisme agréé.

8 - Accessibilité des Bâtiments publics :

Un travail pour rendre les bâtiments publics accessibles à toute personne doit être engagé avant le 31 décembre 2015. Des dérogations peuvent être accordées lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement. Pour la Mairie, une réflexion sera engagée pour transférer le secrétariat dans la salle d'archives actuellement, qui se situe au rez de chaussée.

9 - Courriers :

Est informé de divers courriers reçus.

10 - Affouage :

Martelage des bois pour l'affouage : le martelage, dans la zone du futur merlon, a eu lieu pour faire seize parts.

11 - Analyses d'eaux :

Une analyse vient d'être faite au Puits et une autre au Chef-Lieu. Elles sont conformes au décret.

12 - Déclarations préalables :

Deux déclarations préalables ont été déposées ; une pour l'isolation du toit et la pose de velux et l'autre pour faire un escalier.

13 - Echanges de terrain :

Deux échanges de terrains seront proposés aux propriétaires concernés afin de régulariser certaines situations. Des administrés concernés par des problèmes de terrains qui avaient demandé un rendez-vous avec le Conseil municipal, seront reçus à la fin de la séance.

La SAFER a questionné la Mairie sur des ventes de terrain. Suite à la réunion de travail, le Conseil Municipal autorise la SAFER à préempter deux parcelles. Unanimité pour cette délibération n° 2014/06/033.

14 - DICT :

Le Conseil général a déposé une DICT pour supprimer la place de pique-nique et créer une aire de chainage à Champ Mouton.

15 - Futures commissions :

Récapitule les prochaines réunions des commissions extérieures qui auront lieu et les délégués qui pourront y assister.

17 - Prochaine réunion :

Une réunion extraordinaire du Conseil municipal aura lieu obligatoirement le Vendredi 20 juin 2014 à 19 h pour nommer le délégué et les trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se passera au mois de septembre 2014.

Séance levée à 21 h 20

Fait le 06 juin 2014,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 10 juin 2014.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET